

Communiqué de presse

Mai 2025

Aménagement territorial

Signature de la convention « Centralités Rurales en Région » de la Commune de Nuits-Saint-Georges, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour soutenir des projets de développement local

Le mercredi 21 mai 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Commune de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), signeront la convention « Centralités Rurales en Région », en présence d'Éric HOULLEY, Vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités, des parcs naturels, du CPER et du CPIER ; d'Emmanuelle COINT, Co-présidente du Pays Beaunois ; de Pascal GRAPPIN, Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et d'Alain CARTON, Maire de Nuits-Saint-Georges.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et quatre parcs naturels régionaux ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne disposant pas de ce niveau de services. Situés hors des zones urbaines, ces pôles d'attractivité de proximité animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emplois défavorables.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc conçu un outil d'accompagnement adapté aux besoins de ces territoires ruraux. Ce dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R) est dédié aux centralités les plus fragiles. Pensé dans une logique de « territorialisation » de l'action régionale, il permet de « *donner plus à ceux qui ont moins* ». Depuis sa mise en place, en 2022, 126 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets.

Doté d'une enveloppe de 50 M€, votée par les élus régionaux pour la période 2022-2026, ce dispositif cible les centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ;
- Maintenir les services aux habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

CONTACTS PRESSE :

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) bénéficieront de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans leur stratégie.
- Les communes non dotées de stratégie globale de revitalisation bénéficieront d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne les communes conventionnées dans des projets :

- s'inscrivant dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participant à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions) ;
- associant les usagers et les habitants.

Depuis 2022, la Région a ainsi délibéré le conventionnement de 111 communes.

La stratégie de revitalisation de la commune de Nuits-Saint-Georges se décline en quatre axes :

- 1 : Renforcer l'offre de logements pour répondre aux besoins des ménages et redynamiser la démographie de la ville ;
- 2 : Mieux irriguer le centre-bourg et améliorer son offre commerciale au service des qualités touristiques et résidentielle de la ville ;
- 3 : Faire de Nuits-Saint-Georges, un vrai pôle de vie familiale et associatif, pour renforcer sa spécificité ;
- 4 : Engager la ville dans une stratégie de transition et d'adaptation climatique.

Le plan d'action de la commune (traduction opérationnelle évolutive du projet de territoire) se décline en 14 fiches actions. Parmi lesquelles on retrouve des projets de revitalisation, tels que la rénovation du marché couvert et l'aménagement de la place du parvis (axe 2) ou encore la création d'un pôle associatif au sein de la Maison de Nuits (axe 3), qui pourraient être accompagnés par la Région dans le cadre de ce dispositif « Centralités Rurales en Région ».

La Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges signeront le :

**mercredi 21 mai 2025 à partir de 11h30
à la mairie de Nuits-Saint-Georges
Place d'Argentine - Nuits-Saint-Georges**

la convention « Centralités rurales en Région »

en présence d'Eric HOULLEY
Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La presse est invitée